



Déduction possible pour aide à personne âgée

Par **calimero_0**, le **23/04/2008** à **10:14**

Bonjour,

Ma mère âgée de 87 ans est hébergée dans une maison de retraite médicalisée. Le coût moyen de cet hébergement est de 2400 euros par mois, ma mère ne touchant environ que 1200 euros par mois, nous (ses enfants) sommes obligés de participer à cette dépense. J'aimerais savoir si la somme versée par chacun d'entre nous est déductible des impôts, si oui à quelle rubrique, avec quels justificatifs et avec quel plafond ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **24/04/2008** à **17:37**

cette dépense peut être déductible au titre du devoir de solidarité entre générations .

la déduction se fait sur votre déclaration de revenus 2042 en déductions diverses

naturellement votre mère devra ajouter cette pension à ses revenus imposables

Cordialement

Th Nicolaidès